

FICHE DE CANDIDATURE
des élèves scolarisés en TERCAP
pour une entrée en
1^{ère} professionnelle et/ou 1^{ère} technologique
dans l'enseignement public de l'Académie de Toulouse

NOM ET CACHET ÉTABLISSEMENT
D'ORIGINE :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (à compléter par la famille)

N° IDENTIFIANT NATIONAL ÉLÈVE (INE) / / / / / / / / / / / / / /

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : __/__/____ Sexe : G ☐ F ☐

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Adresse : (si différente de celle de l'élève) :

Tel. : Portable : E-Mail :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse : (si différente de celle de l'élève) :

Tel. : Portable : E-Mail :

Classe fréquentée en 2021/2022 (écrire la spécialité en toutes lettres) :

LVA : LVB :

Si vous êtes diplômé, indiquez le diplôme obtenu et la date d'obtention :

VŒU DU CANDIDAT

Établissement demandé :

- ❖ **Voie professionnelle** : Spécialité de 1^{ère} professionnelle demandée :
- ❖ **Voie technologique** : Série de 1^{ère} technologique demandée ☐STMG ☐STL ☐STD2A ☐ST2S ☐STI2D ☐STAV

Régime souhaité : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Internat

À Le __/__/____ Signature du représentant légal ou l'élève majeur

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

☐ Favorable ☐ Réservé

À Le __/__/____ Signature du chef d'établissement

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

☐ Favorable ☐ Réservé

À Le __/__/____ Signature du chef d'établissement

Les élèves qui souhaitent faire des demandes dans plusieurs établissements doivent remplir un dossier pour chacun des établissements demandés.

Cette fiche de candidature doit être obligatoirement retournée par l'établissement d'origine à l'établissement demandé le 28 juin 2022 au plus tard, accompagnée des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours.

Une fois la décision du chef d'établissement prononcée, un exemplaire de cette fiche sera retourné à la famille. Un exemplaire sera également adressé à la DSDEN du département concerné.

IMPORTANT : Les candidatures sont étudiées après les montées pédagogiques, et si des places restent vacantes dans les établissements demandés. Une décision favorable du chef d'établissement d'origine et du chef d'établissement d'accueil ne vaut pas inscription automatique de l'élève dans la série ou la voie demandée.